



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666

Fax. (Qc): (418) 660-8998

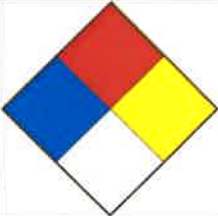
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit FORMALDÉHYDE 37%		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique HCHO		Numéro MAT FR-0137; FP-0112	Masse molaire 30,03
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes FORMALDÉHYDE, ALDÉHYDE FORMIQUE, ALDÉHYDE DE MÉTHYLE, OXYDE DE MÉTHYLÈNE, OXOMÉTHANE, OXYMÉTHYLÈNE, POLYOXYMÉTHYLÈNE GLYCOL, METHANAL, MORBICID, PARAFORM			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666	CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060	
Date FDS préparée 2019-01-09	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SIMDUT/SGH	Liquides inflammables catégorie 3 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aigüe-Orale catégorie 3 Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 3 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2 Cancérogénicité catégorie 1A	
Mention d'avertissement	DANGER	
Mentions de danger (H)	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H331 Toxique par inhalation. H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques . H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées. H350 Peut provoquer le cancer.	
Conseils de prudence (P)	P210 P233 P240 P241 P242 P243 P280 P303 + P361 + P353 P403 + P235 P501 P201 P202 P260 P261 P264 P270 P271 P301 + P310 P301 + P330 + P331 P302 + P352 P304 + P340 P305 + P351 + P338	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

	plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette). P330 Rincer la bouche. P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P361 + P364 Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver avant réutilisation P370 + P378 En cas d'incendie: utiliser de l'eau pulvérisée ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.
PICTOGRAMMES	
Autres dangers	NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)
	Santé 3 Inflammabilité 2 Réactivité 0 Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Formaldéhyde	50-00-0	36-38
Méthanol (comme stabilisant)	67-56-1	9-15
Eau	7732-18-5	Balance

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

Si contact avec yeux	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si contact avec peau	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Si inhalé	En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
Si avalé	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente Consulter un médecin.
Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)	Réf. section 11.
Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
Conseils généraux	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Inflammabilité	Oui
Conditions d'allumage	La flamme directement sur le produit ou la chaleur intense.
Agents d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés	
Produits de combustion / décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone.
Dangers spéciaux de feu et d'explosion	Liquide combustible. Risques modérés de feu ou d'explosion en présence de chaleur ou de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges inflammables ou explosifs avec l'air. Violentes réactions au contact de l'acide perchlorique + l'aniline, l'acide performique, le carbonate de magnésium, le nitrométhane et le peroxyde d'hydrogène. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses.
---	--

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Conditions d'entreposage	Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger des rayons du soleil. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles. Utiliser des systèmes de ventilation et appareils électriques mis à la terre et ne produisant aucune source d'allumage (étincelles).
Méthode et équipement de manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Formaldéhyde	50-00-0	(c)	1.000000 ppm 1.300000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	cancérogène classe A1 pour l'homme			
		TWA	0.750000 ppm 0.900000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	cancérogène classe A1 pour l'homme			
		TWA	0.300000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	cancérogène classe A1 pour l'homme			
		C	1.000000 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	cancérogène classe A1 pour l'homme			
		P	2.000000 ppm 3.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Cancérogène classe A1 pour l'homme. Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.			

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Methanol	67-56-1	TWA	200 ppm 262 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
Remarques	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		STEL	250 ppm 328 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
	La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte			
		TWA	200 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		STEL	250 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
	Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.			
		VEMP	200 ppm 262 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			

		VECD	250 ppm 328 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
	Peau (percutanée)			

Origine des données	Sigma-Aldrich (Millipore Sigma)
Ventilation	Hotte.
Respiratoire	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Gants	Manipuler avec des gants.
Yeux	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
Chaussures	Chaussures de sécurité.
Vêtements	Sarrau.
Contrôle d'ingénierie	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	Liquide incolore-
Odeur	Forte, piquante..
Seuil olfactif	1.0ppm
pH	2.7 - 3.0; 1% @ 25°C.
Point de fusion / congélation	-8°C
Point initial d'ébullition	97°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	50°C
Taux d'évaporation	Données non disponibles
Inflammabilité	Oui
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	7%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	70%
Tension de vapeur	Données non disponibles
Densité de vapeur	>1-
Densité	1.083g/cm ³
Solubilité	Miscible avec l'eau, l'alcool et l'acétone.
Coefficient de partage—n-octanol/eau	9.1-
Température d'auto-inflammation	300°C
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité	Données non disponibles

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Non-réactif sous conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Risque de réactions dangereuses	Stable sous conditions normales. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Chaleur, flammes, étincelles. Au contact de l'air, le formaldéhyde s'oxyde en acide formique qui non stabilisé, cause une polymérisation (dépôt).
Substances incompatibles	Acides, Oxydants, chlorures d'acide, Anhydrides d'acide, Métaux alcalins, Agents réducteurs. Bases fortes. Isocyanates. Nitriles. Amines. Aniline. Phénol.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. Paraformaldéhyde. Contient du méthanol à titre de stabilisant 10-15%.

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

FORMALDÉHYDE 37%

Premières voies d'absorption	Ingestion, inhalation, la peau et les yeux.
Effets / symptômes de l'exposition aiguë :	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Irritation sévère et brûlures pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes.
- Peau	Irritation et dermatite. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une réaction allergique caractérisée principalement par des lésions érythémateuses ou eczémateuses.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Douleurs dans la poitrine, allergies respiratoires, toux, dyspnée, maux de tête, vertiges, larmolement, congestion, spasmes bronchiques et peut entraîner un oedème pulmonaire.
- Ingestion	Irritation et brûlures de l'œophage et de l'estomac. Douleurs abdominales, crampes, diarrhées, nausées et vomissements, hématurie, acidose, hématurie, anurie, vertigo, pâleur, cécité, convulsions, stupeur, collapsus respiratoire, coma et peut entraîner la mort.
Effets / symptômes de l'exposition chronique	Est reconnu comme agent cancérigène (classe 1) par l'IARC. Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, douleurs dans la poitrine, lésions aux yeux et aux poumons, allergies respiratoires et cutanées, toux, dyspnée, bronchite, gorge sèche, maux de tête, vertiges, confusion, irritabilité, larmolement, suffocation, troubles de sommeil, soif intense, sudation, salivation, fatigue, pâleur, faiblesse musculaire, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	DL50 Oral - Rat - 460 mg/kg. DL50 Dermale - Donnée non disponible.
CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée)	CL50 Inhalation - Rat - 4h - 463 ppm.

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écologique disponible	Non
--	-----

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Mesures pour l'élimination	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
Emballage contaminé	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	1198
Appellation réglementaire	FORMALDÉHYDE EN SOLUTION INFLAMMABLE
Classification du TMD	3 Liquides inflammables 8 Matières corrosives
Groupe d'emballage	III
Indice de quantité limitée	5L
Indice PIU	
Dispositions particulières	

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Liquides inflammables catégorie 3 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition unique catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 Toxicité aigüe-Orale catégorie 3 Toxicité aigüe-Cutanée catégorie 3 Toxicité aigüe-Inhalation catégorie 3 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Mutagénicité sur les cellules germinales catégorie 2 Cancérogénicité catégorie 1A
----------------------	---

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2019-01-09